# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2021 à 18 heures 30 en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

## Secrétaire de séance : Géraldine COULAUD

<u>Présents</u>: Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Géraldine COULAUD, Mr Nicolas TRUPHEME, Adjoints, Mr Thibaut ELAPHOS, Mme Sandra BOUCHARD, Mr Jérôme FOURNIER, Mr Christian BERNARD, Mr Jérôme BONNET, Mme Liliane CANDY Conseillers Municipaux.

Absents:

# **Procurations:**

La séance est ouverte à 18h30

# 1/ Vote des comptes administratifs et des Comptes de Gestion 2020

M.le Maire présente à l'assemblée les comptes administratifs 2020 qui correspondent aux comptes de gestion du Trésorier. Voici le détail : Pour le budget général : + 603 737.08 € en fonctionnement et − 224 462.04 € en investissement. Pour le budget de l'Eau et de l'Assainissement : + 20 630.55 € en exploitation et + 130 163.19 € en investissement. Pour le budget de la Caisse des Ecoles : + 352.84 € et pour le budget annexe Lotissement de la Clorisse : 0 en fonctionnement et + 129 348.61 € en investissement.

# Adopté à l'unanimité

## 2/ Affectation des Résultats

M. le Maire explique donc qu'il est nécessaire de combler le déficit d'investissement du budget général uniquement, restes à réalisés compris, par une affectation de résultats au compte 1068 à savoir : Pour le budget général  $224\ 462.04\ \mbox{\em } + 20\ 000\ \mbox{\em } \mbox$ 

## 3/ Vote des Budgets Primitifs 2021

M. le maire présente les budgets primitifs 2021 à savoir : Pour le budget général : 1 095 177.04 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 962 066.79 € en dépenses et recettes d'investissement (principaux programmes : Aménagement de Village, Voirie, Acquisition de biens, Extension de la salle de repos, Aménagement de la rue des Lilas, Aménagement du Pont Bascule...). Pour le budget de l'eau et de l'assainissement : 95 344 € en exploitation en dépenses et en recettes et 301 480.19 € en investissement en dépenses et en recettes. Pour le budget de la Caisse des Ecoles : 2 852.84 € en dépenses et en recettes et pour le Budget Annexe du Lotissement de la Clorisse : 267 949.23 € en dépenses et en recettes pour le fonctionnement et 358824.89 € en dépenses et en recettes d'investissement (il reste7 lots à vendre en 2021 sur 11 en tout)

# Adopté à l'unanimité

#### 4/ Votes des Subventions aux Associations 2021

Les subventions aux associations ont été attribuées, elles seront versées en fonction des activités réalisées. Le budget alloué est de 14000€

adopté à l'unanimité.

#### 5/ programme de Voirie 2021

Le programme de voirie se défini comme suit : travaux de réfection de voirie communale des voies suivantes : Rue des Roubines, Rue de la Magdeleine, VC 1, VC 6, VC 8, VC 9, VC 15, avec la Routière du Midi pour les montants suivants : 25 000 € HT ou 30 000 € TTC pour les travaux d'entretien (compte budgétaire en fonctionnement au 615231) et 45 833 € HT ou 55 000 € TTC en investissement au programme 12, Voirie. La commune sollicitera le Département pour une aide financière forfaitaire. Adopté à l'unanimité :

# 6/ Fixation du prix de la participation des Communes Extérieures aux frais scolaires 2021/2022

Comme l'an passé, la participation demandée par élève et par an est de 750 €/élève.

# Adopté à l'unanimité

# 7/ Vote des taux 2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 mars n° 2021-15 et informe l'assemblée que du courriel de la DDFIP informant qu'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un rebasage du taux de TFPB. Il est donc nécessaire d'ajouter le taux du département soit 26.10 % au taux de foncier bâti de la commune. Cette modification de taux communal n'entraine pas d'augmentation de taux pour le contribuable. En conséquence il propose d'annuler la délibération 2021-15 du 08/03/2021 et demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les taux d'imposition pour l'année 2021.

Il propose les taux suivants :

Taxe d'habitation ...... 0.83 %

Taxe sur le foncier bâti de la commune....... 60.82 % (34.72 Upaix + 26.10 Départ)

Taxe sur le foncier non bâti ..... 0.10 %

Le produit attendu est de 407 178 € en 2021 (soit 5 419 € de plus que l'an passé).

Adopté à l'unanimité

#### 8/ Questions diverses

A/ Charges diverses du budget de l'Eau et de l'Assainissement 2021. M. le Maire informe l'assemblée que divers frais de personnel, assurance, frais postaux, télécommunication sont à facturer au budget principal. La somme globale est fixée à 8 500 € (5000 € de frais de personnel, 2500 € de frais d'assurance et 1000 € de frais postaux et télécommunication)

## Adopté à l'unanimité :

# 9/ Participation des communes extérieures aux frais de scolarité 2021/2022

Comme l'an passé, la participation demandée est fixée à 750 € par an et par élève. Adopté à l'unanimité

# 10 / Travaux d'extension de la salle de repos de l'école communale

Après avoir faire une seconde analyse des offres, voici ci-dessous le tableau récapitulatif qui fixe les attributaires de ce marché passé sur la plateforme marches-public.fr :

Lots	Entreprise retenue	Montant HT
1 – Terras.t Maçon GO	THOMET	Pour mémoire 36 835.93 €
2 – Charpente Couv. Zing	UNGER CHARPENTE	4 696.92 €
3 – Menuiseries ext Alu	MIROITERIE Gapençaise	Pour mémoire 6 225.00 €
4 – Doublage Clois Fx Plaf	AC-TEC	Pour mémoire 6 327.48 €
5 – Revêtement Sol souple	INFRUCTUEUX	0.00 €
6 - Peinture	MAF Rénovation	2 770.97 €
7 – Electricité Chauffage	CAPARROS	1 980.00 €
TOTAL		58 836.30 € HT

# Adopté à l'unanimité

## 11 / Demande de subventions au Département pour les sorties « piscine »

Si les conditions sanitaires le permettent, les élèves du Groupe Scolaire « Charles Aillaud » pourront participer aux sorties « piscine » du mois de juin. Une aide financière est demandée au Département.

#### Adopté à l'unanimité

# 12/ Remboursement d'Assurances suite à un arrêt de travail.

Notre assureur SMACL rembourse la somme de 1 040.92 € pour l'arrêt maladie d'un agent en février. Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 45

Le Maire, Florent MARTIN